**Questionnaire sur les bonnes pratiques pour assurer l’accès effectif des personnes handicapées à la justice**

1. Veuillez fournir des informations sur les bonnes pratiques dans la législation, les politiques et/ou les mesures institutionnelles en vigueur dans votre pays afin d’assurer l’accès effectif des personnes handicapées à la justice, sur la base de l’égalité avec les autres, comme l’exige l’article 13 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

2. Veuillez fournir des informations sur les bonnes pratiques en vigueur dans votre pays, y compris les stratégies et les directives, qui permettent de faciliter la participation directe ou indirecte des personnes handicapées à toutes les procédures judiciaires ou autres procédures légales (par exemple, en tant que parties concernées, témoins, jurés, juges, avocats, ou experts.), y compris dans les domaines suivants:

* La reconnaissance du droit d’ester en justice;
* L’accessibilité et l’accès à l'information ;
* Les aménagements procéduraux, les aménagements en fonction de l’âge et en fonction du genre ;
* La provision d’aide judiciaire.

3. Veuillez fournir des informations sur les bonnes pratiques dans la jurisprudence en vigueur dans votre pays en relation avec l’accès effectif des personnes handicapées à la justice.

4. Veuillez fournir des informations sur les bonnes pratiques existantes dans votre pays qui promeuvent l’accès à des recours efficaces et à des réparations lorsque les droits des personnes handicapées ont été violés.

5. Veuillez fournir des informations sur toutes initiatives novatrices prises dans votre pays pour promouvoir et garantir l’accès effectif des personnes handicapées à la justice.